

Adresse du conseil général de la commune de Bayonne (Basses-Pyrénées), lors de la séance du 25 brumaire an III (15 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Bayonne (Basses-Pyrénées), lors de la séance du 25 brumaire an III (15 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 230;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18198_t1_0230_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

elle a juré guerre a mort aux tirans, aux aristocrates, et a tous les ennemis du peuple, amour sans bornes pour la patrie, et union indissoluble a la Représentation nationale, et jamais elle n'a dérivée; aucune conspiration, ny sédition ne se sont élevées dans son sein; la majorité de l'aristocratie s'est enfuie avec les laches émigrés, et leurs parents, ou adherents sont constamment détenus, en attendant leurs jugements.

Depuis que le fanatisme a courbé sa tête, il n'a plus d'efforts pour troubler le repos public, tous nos enfants, et beaucoup de pères de famille ont volés a la défense de la patrie, et ceux qui sont restés, s'employent a notre moulin a poudre, a forger nos invincibles bayonnettes, et tous travaillent a l'envie dans les ateliers publics; ils attendent le fruit de leurs travaux, que votre courage, votre sagesse, et votre infatigable activité leur promet.

Représentants du peuple vous avez purgé de notre territoire les hordes esclaves des tirans, vous avez abatus ces hommes de sang, dont le souvenir fait frémir la nature.

Vous avez juré de rester a votre poste, l'honneur et le bonheur des français l'exigeroient, ils n'échaperont donc plus a la justice nationale, les scelerats, les malveillants, les aristocrates, les intrigants, les gens immoraux, qui voudroient encore cacher leurs crimes en tenant a l'ordre du jour la terreur, et l'échafaud.

Que la justice, la vertu, l'amour de la patrie, l'union, et la reconnaissance a la représentation nationale, soient a jamais les sentiments de tous les republicains, et que la liberté, l'égalité, l'indivisibilité de la république soient leur cri de ralliement.

Fait a Angely-Boutonne le 2 brumaire l'an troisieme de la république française une et indivisible.

PAROCHE-DUFRENE, *maire et 6 signatures d'officiers municipaux, 7 de notables et 3 sans indication de fonction.*

h

[Le conseil général de la commune de Bayonne à la Convention nationale, le 4 brumaire an III] (13)

Égalité, Fraternité, Liberté

Dignes Représentants du peuple,

Depuis trop longtems des ambitieux cachés sous le masque du patriotisme, travailloient à ramener le regne de la tyrannie par celui de la terreur. Depuis trop longtems des scélérats, gorgés de rapines, entretenoient le trouble et l'agitation parmi les citoyens afin que ceux-ci continuellement occupés à se préserver des dangers successifs dont on les environoit n'eussent pas le tems de porter le flambeau sur les vexa-

(13) C 324, pl. 1397, p. 17.

tions et les excès de tous genres commis par les divers oppresseurs du peuple. Enfin votre sagesse vient de couper la racine de tous ces maux. La justice rappelée au milieu de nous par vos soins y remplacera désormais l'esprit de brigandage et de violence, désormais le bruit du char révolutionnaire ne portera plus l'épouvante et la consternation que dans l'ame des conspirateurs et des traîtres à la patrie, désormais l'homme de bien, l'ami de la révolution, ne verra plus ses meilleures intentions empoisonnées; les écarts de son zèle, les erreurs de son coeur, les méprises de son esprit transformés en attentat contre la sureté publique. Graces vous en soient à jamais rendues, citoyens représentants, que mille témoignages de reconnaissance, disons-nous, arrivans de toutes les parties de la république, viennent vous apprendre avec quelle satisfaction tous les véritables françois ont reçu, accueilli cette immortelle adresse où vous leur annoncez qu'aux jours de sang et d'oppression, amenés par les Catilina modernes, vous vous êtes empressés de substituer les jours de la justice la plus impartiale, les jours de cette liberté et de cette égalité qui s'accordent avec les loix et le maintien du gouvernement révolutionnaire. Pour les membres du conseil général de la commune de Bayonne en particulier, prêts à terminer leur carrière comme ils l'ont commencée, c'est à dire dans les sentiments du plus parfait attachement à la Convention nationale, c'est avec une satisfaction bien vive que touchant au port après tant d'orages ils voient par vos soins, s'élever derrière eux des jours sereins et calmes qui accompagneront sans interruption ceux qui seront appelés à les remplacer dans leurs fonctions publiques.

Les membres composant le conseil général de la commune de Bayonne.

VAUHAN, *maire*, MOULIN, *secrétaire et 16 autres signatures dont 7 d'officiers municipaux et 9 de notables.*

i

[Les membres de la société populaire de Port-Liberté à la Convention nationale, le 6 brumaire an III] (14)

Liberté, Égalité, Fraternité.

Représentants du peuple,

Votre adresse aux français a été lue et accueillie avec sensibilité à trois séances consécutives de notre société. Nous avons apprécié, toute la valeur des principes sacrés qui y sont développés, nos ames s'en sont pénétrées, et nous avons juré haine mortelle à quiconque oserait en professer de contraires. Ceux qui ont eu a souffrir d'un régime oppresseur ont oublié les maux qu'il leur a causés, et s'il jettent encore

(14) C 326, pl. 1418, p. 22.